



Les salaires des dirigeants cessent de s'envoler

Rémunérations | publié le : 13.07.2020 | Lys Zohin



Crédit photo

Selon le baromètre 2020 de la rémunération et des avantages sociaux des groupes du Cac 40 établi par Galea, une société indépendante d'actuariat et de data science, un dirigeant sur dix avait, en 2019, une rémunération supérieure à 60 fois la rémunération moyenne des salariés à temps plein des sociétés qu'ils dirigent. Mais un tiers des dirigeants avait une rémunération inférieure à 20 fois la rémunération moyenne des salariés à temps plein des sociétés qu'ils dirigent. La loi Pacte fait obligation aux sociétés cotées françaises de publier annuellement des ratios d'équité, autrement dit, les rapports entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant et les rémunérations moyenne et médiane des salariés à temps plein de la société. Par ailleurs, « *répondant à la recommandation de l'Afep du 29 mars 2020, 22 groupes du Cac 40 ont communiqué sur une baisse de rémunération pour l'un de leurs dirigeants* », précise Galea. Ainsi, plus de 40 dirigeants sont concernés par de telles mesures et verront donc leur rémunération réduite en 2020/2021.

Articles les plus lus

Auteur

- Lys Zohin